



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1076-2019

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 6 mai 2019, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 1076-2019 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS SACS D'EMPLETTES DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 9^e jour de mai 2019.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques